



Secrétariat administratif général

## Veille Europe

---

Du 22 avril au 3 mai 2013

### *Sommaire*

- **Focus sur :**

- Le Régime d'Asile Européen Commun (Raec)
- La situation des migrants en Grèce

- **Union Européenne**

- Frontex : baisse du nombre d'entrées irrégulières mais hausse des victimes en mer
- Commission européenne : la traite des êtres humains persiste en Europe

- **Conseil de l'Europe**

- Résolution du Conseil de l'Europe sur Frontex

- **Développements nationaux**

- Norvège : accord sur le logement des réfugiés
- Pays-Bas : le test d'intégration néerlandais est un obstacle à l'intégration

- **Le vrai travail reste à faire : transposer ce cadre dans les politiques d'asile des États membres en respectant, en pratique, les droits fondamentaux**

Le vote des deux derniers textes (Eurodac et directive procédures) a scellé la refonte du système d'asile européen commun. Mais les négociations et l'aboutissement de celles-ci ont montré la difficulté d'harmoniser des procédures administratives divergentes.

Certaines améliorations ont néanmoins été soulevées. On note à ce titre que des garanties procédurales ont été fixées : le droit pour les demandeurs d'asile d'être entendus durant un entretien et de présenter des commentaires et des précisions à la suite de celui-ci, avant que la décision ne soit rendue. En outre, dans le cas de procédures accélérées, les demandeurs d'asile doivent pouvoir rester sur le territoire le temps de leur appel contre une décision négative à leur égard. Afin d'homogénéiser des délais disparates, le délai concernant l'examen d'une demande est fixé à 6 mois, avec une possibilité de dérogation à 9 mois. Pour les mineurs isolés, la nouvelle directive impose qu'en cas de doute concernant leur âge, l'État doit partir du principe qu'ils sont mineurs et ils devront se voir attribuer un représentant. Concernant le concept des « pays d'origine sûrs », les demandeurs d'asile auront désormais la possibilité de contester cette présomption de sécurité au regard de leur situation. Cependant, la législation européenne n'impose toutefois pas aux États d'adopter une liste commune.

Ecre regrette également que les garanties procédurales concernant les groupes vulnérables ne les exonèrent pas des procédures accélérées et des procédures aux frontières. Ecre déplore que la nouvelle disposition concernant la rétention fixe un délai maximum de 18 mois et craint qu'elle incite à la rétention systématique des demandeurs d'asile.

Ces faiblesses sont, pour Ecre, la marque de l'obsession de « soi-disant » abus, qui a pris le pas sur le besoin d'harmonisation et la nécessité de prendre des mesures apportant de meilleures garanties aux demandeurs d'asile. Il souligne également le double discours tenu par les États membres : alors que les gouvernements condamnent les souffrances infligées aux victimes de régimes d'oppression, ils n'hésitent pas à mettre en rétention ceux qui fuient ces régimes pour atteindre l'Europe, sans tenir compte des effets dévastateurs induits pour ces personnes retenues.

La commissaire européenne en charge des Affaires intérieures, Cecilia Malmström, a pour sa part considéré que « les négociations ont été très difficiles et la montée de mouvements populistes dont certains sont ouvertement xénophobes, voire racistes comme en Grèce, a pesé ». Elle regrette également qu'« aucun mécanisme de solidarité (entre les États de l'UE) n'a pu être incorporé », cette solidarité pourra se manifester que sur une base volontaire. C'est en substance ce que déplorait le journal allemand Deutsche Welle en considérant que le système européen commun d'asile n'était pas en mesure de répondre de manière adéquate aux tragédies humaines telle que la guerre civile en Syrie.

Ecre considère que la difficulté à comprendre certaines dispositions risque de compliquer davantage la transposition dans les systèmes législatifs nationaux, laissant aux États membres une plus grande large de manœuvre et rendant difficile le suivi par la Commission européenne.

Pour plus d'informations consultez ces articles: [Deutsche Welle](#) (uniquement en anglais), [Ecre](#) (uniquement en anglais), [Le Nouvel Observateur](#) et [La Croix](#).

## FOCUS SUR -> LA GRECE : LA SITUATION DES MIGRANTS UNE FOIS DE PLUS DENONCEE

- **Le HCR et le commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe exhortent la Grèce à améliorer le traitement des réfugiés syriens**

Le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés a rendu un rapport contenant un ensemble de recommandations concernant l'accueil des réfugiés syriens sur le territoire grec. Le HCR demande ainsi que l'accès au territoire et aux procédures d'asile soient garantis et qu'il soit mis fin à la rétention et aux expulsions de Syriens. Le ministre de l'Ordre public et de la Protection des citoyens a donné l'ordre, le 9 avril, de suspendre les expulsions des Syriens pour six mois. Bien que les rapports officiels ne fassent mention d'aucune expulsion de Syriens en 2012, les témoignages recueillis par le HCR et d'autres organisations de défense des droits de l'Homme font état de refoulement ou de retours informels à la frontière grecque.

Sur les 152 Syriens ayant reçu une décision à leur demande d'asile en première instance en 2012 en Grèce, 150 ont eu leur demande rejetée. À cela s'ajoute le risque de rétention, qui décourage de nombreux Syriens de faire une demande d'asile. En Grèce, la rétention peut durer jusqu'à 18 mois et de nombreux cas de mauvais traitements et de brutalités policières ont été rapportés par différentes organisations. Or les mineurs non accompagnés, les familles, les victimes de torture et les malades sont systématiquement retenus en Grèce. Cela est non seulement contraire au droit national et international mais aussi coûteux pour l'État grec.

Le commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe a également rendu un rapport incitant la Grèce à employer tous les moyens législatifs nationaux et internationaux pour combattre le racisme et les crimes haineux dans le pays. Concernant les demandeurs d'asile, le rapport demande aux autorités de revoir leur politique de rétention systématique des migrants et d'envisager d'autres alternatives. Il exhorte notamment les autorités à assurer la protection des migrants mineurs isolés.

Le rapport recommande également de prendre certaines mesures : l'établissement d'une police indépendante pour prendre les dépôts de plainte, l'accélération de la mise en œuvre des réformes concernant la législation contre le racisme, l'adoption d'un programme de formation à la loi et à la pratique antidiscriminatoire à destination des officiers de police, des gardes-frontières et du personnel judiciaire.

Pour plus d'informations, lire : [le rapport du HCR](#), les [bulletins hebdomadaires](#) d'Ecre du 19 et du 26 avril 2013, le [communiqué de presse](#) de l'ONG Aitima (en anglais uniquement), les articles dans : [Ekathimerini](#), [Le Nouvel Observateur](#), [India Times](#), [The Washington Post](#) [Greek Reporter](#) et également cette [vidéo](#) montrée lors du communiqué de presse donné par le HCR en Grèce, incluant des témoignages de Syriens. [Voir également : le nouveau rapport de PICUM](#)

# Union Européenne

---

## Frontex : baisse du nombre d'entrées irrégulières mais hausse des victimes en mer

L'Agence européenne de surveillance des frontières extérieures, Frontex, a publié son rapport annuel *Analyse des risques annuels 2013* dans lequel elle souligne la baisse de 50 % du nombre d'entrées irrégulières en Europe en 2012. Cette baisse est attribuée par Frontex à la réduction du nombre de personnes ayant fui la Tunisie et la Lybie (qui avait fortement augmenté suite aux événements des Printemps arabes) et à une gestion plus stricte des frontières grecques et turques. De nombreuses ONG soulignent quant à elle l'augmentation du nombre de migrants morts lors de la traversée vers l'Europe, critiquant l'approche sécuritaire des actions menées par Frontex.

Pour plus d'informations, consultez [le rapport de Frontex](#) (en anglais uniquement), [l'article de New Europe](#) (en anglais uniquement) et [l'article de EU Observer](#) (en anglais uniquement).

## Commission européenne : un rapport inquiétant sur la traite des êtres humains

Un rapport publié par la Commission européenne indique que la traite d'êtres humains a fait plus de 24 000 victimes en Europe entre 2008 et 2010, connaissant une augmentation de 18 %. Dans le même temps, les condamnations de trafiquants ont baissé de 13 %. La plupart des victimes proviennent elles-mêmes d'États membres de l'Union européenne (en majorité de Roumanie et Bulgarie) et 14 % d'Afrique. Le rapport revient également sur les motifs de traite : 62 % des cas recensés relevaient de l'exploitation sexuelle et 25 % de travail forcé. Ces chiffres inquiétants sont publiés alors que la transposition de la directive sur la traite d'êtres humains devrait être achevée depuis le 6 avril 2013. Mais à ce jour, seulement six États membres – République tchèque, Lettonie, Finlande, Hongrie, Pologne et Suède – ont intégralement transposé le texte et trois autres – Belgique, Lituanie et Slovaquie – ont déclaré avoir réalisé partiellement la procédure.

Pour plus d'informations, consultez [le rapport de la Commission européenne](#) (en anglais uniquement) et [l'article de La Croix](#).

# Conseil de l'Europe

---

## Résolution du Conseil de l'Europe sur Frontex

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une nouvelle résolution concernant la gestion des migrations mixtes et de l'asile aux frontières est de l'Europe. La résolution 1932 insiste particulièrement sur l'action de l'Agence européenne de surveillance des frontières extérieures, Frontex. Ainsi, l'Assemblée a souligné l'importance de s'assurer que les personnes demandeurs d'asile soient identifiées aux frontières et pendant les opérations d'interception et qu'elles bénéficient d'une aide appropriée. Elle a également rappelé que Frontex devait respecter les droits humains lors de ses opérations et préconise pour cela la mise en place d'un système de contrôle indépendant à tous les niveaux des opérations menées. Enfin, la résolution précise qu'en cas de violation des droits humains ou de la protection internationale, les opérations doivent être suspendues.

Pour plus d'informations, consultez [l'article de Ecre](#) (en anglais uniquement).

# Développements nationaux

---

## Norvège : accord sur le logement des réfugiés

Un accord interministériel (ministère de l'Inclusion sociale, de la Justice et de la Sécurité publique, du Gouvernement local et du Développement régional) et de l'association des autorités locales et régionales a été signé, et permettra la réinstallation de plus de 7 500 réfugiés cette année, 1 300 de plus qu'en 2012. L'accord, qui insiste sur la nécessaire réinstallation des réfugiés, stipule également que les familles et les mineurs isolés ne doivent pas rester plus de trois mois dans les centres pour demandeurs d'asile. Cet accord vise à faciliter une meilleure intégration des réfugiés en Norvège, comme en témoigne la déclaration d'Inga Marte Thorkildsen, ministre de l'Inclusion sociale : « les personnes qui ont obtenu le droit de séjourner en Norvège doivent avoir un endroit où vivre. Plus ces personnes sont logées rapidement, plus elles peuvent mettre en valeur leurs compétences ».

Pour plus d'informations, consultez [l'article de The foreigner](#) (en anglais uniquement).

## Pays-Bas : le test d'intégration néerlandais, un obstacle à l'intégration

Selon une étude d'un chercheur à l'Université Radboud de Nimègue, l'examen de citoyenneté pour les immigrants souhaitant vivre aux Pays-Bas ou acquérir la nationalité néerlandaise a l'effet opposé de celui escompté, à savoir faciliter l'intégration. L'étude remet en cause le coût de cet examen : les cours à suivre sont chers et le niveau exigé est très élevé. Le chercheur remet également en cause les valeurs testées par les questions posées.

Pour plus d'informations, consultez l'article de [DutchNews](#) (en anglais uniquement).